



## Note concernant le remplissage du bulletin statistique de décès

Cher Docteur, cher collaborateur,

Le Centre d'Épidémiologie Périnatale prend en charge le codage des causes de décès des enfants de moins d'un an en Wallonie. L'objectif est de coder les causes de décès et de sélectionner la cause de décès initiale qui sera reprise dans les statistiques belges.

L'Arrêté royal du 17 juin 1999 prescrivant une statistique annuelle des causes de décès, il est important que la partie « cause du décès » du bulletin statistique de décès (Modèle IIID) soit parfaitement complétée par un médecin certificateur (voir Figure 1). Ces données doivent être transmises aux autorités belges qui publieront des statistiques sur les causes de décès<sup>1</sup>.

5. Cause du décès (1)		Spécifiez (2)			Délai (3)
		M	F	I	
<b>I. Maladie ou affection morbide (maternelle, foetale ou infantile) ayant directement provoqué le décès</b>					
Enchaînement des phénomènes morbides qui ont conduit à la cause immédiate de décès citée en a). L'affection morbide à l'origine de l'enchaînement est indiquée en dernier lieu "cause initiale"	a) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
	conséquence de :				
	b) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
	conséquence de :				
	c) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
	conséquence de :				
	d) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
<b>II. Causes associées</b>					
Autres états morbides importants ayant contribué au décès, mais sans rapport avec la maladie ou avec l'état morbide qui l'a provoqué.	e) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
	f) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
	g) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....

(1) Il ne s'agit pas ici du mode de décès, par exemple: défaillance cardiaque, syncope, etc..., mais de la maladie ou traumatisme ou de la complication qui a entraîné la mort. Prière de ne faire figurer qu'une cause par ligne.  
(2) Placez un "X" à l'endroit approprié : colonne 'M' si Maternelle, colonne 'F' si Foetale, colonne 'I' si Infantile  
(3) Délai approximatif entre le début du processus morbide et le décès (précisez s'il y a lieu en minutes, heures, semaines ou mois, ...)

**Figure 1. Bulletin statistique de décès (Modèle IIID)**

<sup>1</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-et-esperance-de-vie/causes-de-deces#documents>

Sur le bulletin statistique de décès, les causes de décès doivent être mentionnées dans un certain ordre : la cause immédiate, les causes intermédiaires, la cause initiale, les affections n'ayant pas occasionné directement le décès mais y ayant contribué (causes associées) (Figure 1).

Afin d'effectuer correctement le codage des causes de décès sans devoir vous contacter, il est impératif de préciser :

- En cas de **néoplasme** ou de **tumeur** :
  - ✓ la nature (bénin, malin, non examiné)
  - ✓ primaire ou métastase
  - ✓ la localisation
- En cas d'**intervention** ou **traitement chirurgical** :
  - ✓ l'indication médicale sous-jacente
  - ✓ la/les complication(s) post-opératoire(s) et le délai entre intervention et complication(s).
- En cas d'**accidents de la circulation** :
  - ✓ le moyen de transport
  - ✓ la situation de l'utilisateur de la route décédé (par exemple : piéton, cycliste, chauffeur de camion, passager d'une voiture)
- En cas d'**autres accidents** :
  - ✓ le lieu d'accident et le type d'accident (par exemple : chute dans les escaliers, incendie de l'habitation...)
- En cas d'**homicides** :
  - ✓ le lieu et la façon dont l'enfant est décédé
- En cas d'**intoxications** :
  - ✓ le nom du médicament et les substances psychoactives ou autre(s) substance(s) toxique(s)

Serait-il possible d'éviter l'indication de **symptômes** sans mentionner d'affection sous-jacente (par exemple : arrêt cardiaque, fièvre, choc...) mais également d'éviter les **abréviations** ?

Le **numéro de dossier du patient** peut être mentionné sur le bulletin statistique de décès ce qui évite des recherches dans le cas où des informations supplémentaires vous sont demandées (les bulletins étant anonymisés).

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et restons à votre disposition en cas de besoin. Sans votre aide, le codage des causes de décès des enfants de moins d'un an ne pourrait pas être valide et fiable.

L'équipe du CEpiP